



PAYS DE  
**Saint-Omer**  
Pôle Métropolitain



Monsieur le Président  
Communauté d'Agglomération du Pays de  
Saint-Omer  
Hôtel Communautaire  
2 rue Albert Camus  
CS 20079  
62 968 LONGENUESSE CEDEX

Saint-Omer, le 20 août 2020

**Objet :** PLUi de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur la commune de Dennebroeucq – Bilan de la concertation et arrêt de projet.

**N/REF :** PMA/08-2020/PB/EB

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 28 juillet 2020, vous me notifiez le projet arrêté de révision allégée du PLUi de l'ex-Communauté de Communes du Canton de Fauquembergues sur la commune de Dennebroeucq.

Après examen du dossier, le pôle métropolitain Audomarois émet un avis favorable au projet arrêté de révision. La modification proposée est en effet en parfaite adéquation avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer approuvé le 26 juin 2019, et notamment avec l'orientation 37 du DOO.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,

Patrick BEDAGUE